

Le problème de la colonisation

Traité par le député de Bonaventure

A la demande du gouvernement la chambre vote la taxation des propriétés religieuses à Rimouski

Eloquents plaidoyers de MM. Leblanc, Tellier, Jobin et Lacombe

Québec, 14 février 1906.

La chambre a adopté, ce soir, pour la première fois, la loi de taxation des propriétés religieuses. Cette loi a été prise par un débat sur les résolutions votées par le congrès de la Colonisation, et ce soir, l'on a discuté jusqu'à minuit le projet de loi de la ville de Rimouski autorisant la ville à taxer des institutions religieuses.

LE PROBLÈME DE LA COLONISATION

M. Kelly, de Bonaventure, a ouvert le débat, cet après-midi, en demandant la production des résolutions passées au congrès de St-Jérôme. Il se prononce fortement en faveur des réserves de colonisation. C'est là le seul moyen de régler le différend qui existe entre le marchand de bois et le colon.

Aujourd'hui le marchand de bois se plaint de ce que des spéculateurs sous le nom de colon, s'emparent de ses limites. De l'autre côté, le colon se plaint de ce que le détenteur de limites lui enlève ce dont il a le plus besoin, c'est-à-dire le bois. Il y a, à St-Jérôme, maintenant en considération les droits acquis du détenteur de limites, j'ai émis l'opinion qu'on devrait essayer en créant des réserves, de rendre le colon maître absolu sur son lot. Alors le seul moyen d'obtenir ce résultat, en respectant les droits respectifs des deux parties, est de laisser le marchand de bois, enlever son bois avant de mettre le colon. C'est la seule solution qu'on puisse obtenir avec les droits acquis des détenteurs de limites.

Mais, comme je viens de le dire, on ne peut pas laisser trop de bois au colon. Prenez, par exemple, un colon, qui n'a pas le son, qui vient s'établir sur un lot. Il est marié et est père de deux ou trois petits enfants. Il prend son lot au mois de juin. Ce lot est en bois debout. Alors ce pauvre colon est obligé de commencer ses améliorations. Il est obligé de travailler tout l'été pour préparer quelques arpents pour la charrue au printemps suivant, pour recevoir les grains de semences. Le printemps arrivé, il est obligé de faire des déboursés pour acheter des grains de semences.

Les semences faites, il est obligé d'attendre l'automne, lorsqu'il fera sa première récolte, pour retirer les revenus de son travail depuis 18 mois. Alors, pendant ces 18 mois, que fera le colon pour vivre, et pour faire vivre sa femme et ses petits enfants, s'il ne lui reste pas de bois sur son lot.

Voilà la position : pour ma part, je me demande si le ministre de la colonisation et le ministre des terres de la Couronne, ne pourraient pas se donner la main pour obtenir du marchand de bois, de laisser au colon le bois qui se trouvera sur les réserves que l'honorable ministre de la colonisation a l'intention de créer. Est-ce qu'il n'y aura pas moyen de compenser le marchand de bois pour sa concession qu'il fera au colon, en donnant aux marchands de bois des terrains en dehors des réserves de colonisation.

Si les honorables ministres peuvent obtenir ce résultat, ils rendront aux colons des provinces, aux fils de nos braves cultivateurs un service pour lequel ils seront à jamais reconnaissants.

Le premier avantage des réserves sera de donner des écoles pour faire instruire les enfants de nos colons : nous pourrions immédiatement donner des bons chemins dans ces réserves. Sans chemins, nous ne pouvons coloniser. Quand le colon prend un lot, le gouvernement devra être dans une position de lui indiquer de quel manière il pourra se rendre à son lot.

L'honorable ministre de la colonisation a sanctionné, il y a quelques jours, un principe pour lequel il mérita les félicitations de tout le monde. Il a commencé à annuler des bois qui sont tenus par les spéculateurs, et qui empêchent aussi la colonisation.

Mais nous ne devons pas conclure que tous ceux qui détiennent des bois et qui n'ont pas fait leurs améliorations sont des spéculateurs. Il y a dans le comté que j'ai l'honneur de représenter un grand nombre de citoyens qui possèdent des lots sous baux de location, et qui n'ont pas fait leurs améliorations, ils ne les ont pas fait, parce qu'il y avait une impossibilité physique, vu qu'il n'y a pas de chemin qui conduisent à ces lots. Ces gens, cependant, ont fait tirer leurs lignes. Ils ont protégé ces lots. Ils ont protégé le bois qui y est, ils l'ont défendu. Ils ont fait, sur ces lots, ils n'attendent que les chemins et alors ils feront leurs améliorations. Je ne crois que dans ces cas de détenteurs de lots de bonne foi, nous devons faire des chemins pour se rendre sur ces lots, et de les annuler seulement après que les chemins sont faits, si les présents détenteurs ne remplissent pas alors les conditions de baux baux de location.

D'après la loi actuelle, le marchand de bois a le droit d'enlever le bois de 9 pouces de diamètre. Comme tout le monde le sait, lorsque ces limites ont été concédées, il y a plusieurs années passées, le bois n'était pas re-

connu comme bois marchand, et les détenteurs de limites ne regardaient pas ce bois alors comme source de revenu. Aujourd'hui, cependant, ce bois a un prix considérable. C'est un bois indispensable pour le colon. Lorsque le colon veut s'établir sur un lot, le bois dont il a le plus besoin pour se loger, pour ses bâtiments, etc., est le cèdre. Alors si le marchand de bois enlève tel que la loi lui donne le droit de le faire, le cèdre de neuf pouces en diamètre, que va-t-il rester pour le colon pour se loger. J'espère que l'honorable ministre des terres verra à ce que la loi soit changée pour empêcher le détenteur des limites de couper du cèdre en bas de 15 à 18 pouces à 3 pieds de la souche. En ce faisant on rendra un bien énorme au colon.

M. Kelly fit aussi un appel au ministre de la colonisation pour qu'il sanctionne la résolution passée à St-Jérôme, qui déclare que l'intérêt de la colonisation exige que l'argent de colonisation soit dépensé dans les comtés où il se fait vraiment de la colonisation. Nous n'avons que cent trente mille piastres de vote chaque année pour ces fins. Dans notre province nous avons des paroisses pauvres, bien pauvres, où les quelques piastres que leur donne le gouvernement de cette province leur est d'un bien immense.

Pour connaître les besoins du peuple, il faut vivre avec le peuple. Quand je vois les braves colons du comté de Bonaventure qui, chaque jour m'envoient des requêtes exposant leurs besoins, je sais que c'est imposition de leur accorder tout ce qu'ils demandent, mais au moins que les représentants de districts, de villes, n'enlèvent pas à ces colons, ce peu d'argent qui est voté chaque année pour les fins de la colonisation. Un jour, l'ancien de St-Maurice, dans un de ses plus éloquents discours prononcés dans cette législature, a peint la scène suivante : Il assistait aux premières funérailles qui venaient d'avoir lieu dans une colonie nouvelle. La cloche de la chapelle faisait entendre ses sons lugubres qui annoncent le départ d'une âme de cette terre. Sur une colline, dans la distance, un cercueil se faisait, un chemin parmi les arbres, et il était suivi de 5 ou 6 colons. C'était un pègre qui conduisait au cimetière son premier-né. Après avoir traversé un mille ainsi, on arriva au chemin où le cercueil fut placé sur une voiture qui fit le restant du chemin.

Je fais allusion à cette scène touchante pour démontrer que nos colons, que les colons du comté de Bonaventure se voient souvent dans le besoin, et le gouvernement de cette province en leur venant en aide leur fait très souvent un bien inappréciable.

Relativement à la coupe du bois, M. Kelly dit qu'après enquête personnelle par les membres du Congrès de St-Jérôme, ses recherches dans les documents publics, il est obligé d'admettre que le reproche fait aux porteurs de limites, de couper le bois en contrevenant à la loi n'est pas tout à fait sans fondement. Depuis 1802 les porteurs de limites ont obtenu une réduction dans le prix de coupe pour les billots de pin qui ne mesurent pas onze pouces à la tête de l'arbre. Or, il appert par les rapports du département que durant l'année 1904 l'on a coupé beaucoup plus de billots de tête que de billots de pied. Comment cela se fait-il. Il faut que l'on ait fait passer des billots de plus de douze pouces pour des billots de moindre dimensions ou que l'on ait coupé à moins de douze pouces à la base.

M. Kelly protesta aussi contre la dépense de l'argent pour la colonisation ailleurs que dans les endroits de colonisation, et il demanda à ses collègues de l'appuyer dans ses sens.

Le député de Bonaventure termine par une belle péroraison sur l'avenir de Québec par la colonisation et l'importance pour notre province de se développer rapidement pour se protéger contre l'ouest.

L'HON. M. TURGEON

L'Hon. M. TURGEON félicite le député de Bonaventure puis il continue. La question forestière commence à passionner l'opinion publique, qui se

rend compte de plus en plus chaque jour de la nécessité de la conservation de nos forêts au triple point de vue du climat, de l'agriculture et de l'industrie. Ceux qui ont parcouru le dernier rapport du département, ont pu se rendre compte que, depuis la dernière session, nous ne nous sommes pas croisés les bras. Nous nous sommes mis les deux à désirer les plus urgentes : la création d'une réserve forestière, et j'ouvre ici la parenthèse pour rappeler une déclaration de M. Lafontaine, que de toutes les réformes, celle-ci était la plus urgente—et, en second lieu, pour assurer une protection plus efficace contre les feux de forêt. Le mode, adopté dans la zone Est, a été trouvé si satisfaisant, que, malgré la grande sécheresse, de l'été dernier, nous n'avons eu en tout un feu de forêt sérieux, et si recommandable, qu'à la demande même des intéressés, nous l'avons étendu à la province toute entière.

Le Congrès de St-Jérôme, au raison de nous recommander la mise en force énergique des règlements sur le diamètre des coupes. Je veux de suite corriger une affirmation de l'hon. député de Bonaventure qui est de nature à mettre sous une fausse impression ceux qui ne sont pas familiers avec les opérations forestières. En vertu d'un arrangement qui remonte à 1892 et même plus loin, car on en retrouve des traces en 1883, les concessionnaires de la forêt acquittaient un droit de coupe de 80 cts par 1,000 pieds mesure de planche sur les billots de tête (top logs) de 10 pouces et au-dessous. Je dois dire, en passant, que ce droit de 80 cts a été subsequmment porté à \$1.00 par mon prédécesseur et que nous l'avons tout récemment élevé à \$1.10. D'après une interprétation qui remonte aux règlements politiques précédents, on entendait par billots de tête les billots intermédiaires et les grosses branches d'un diamètre de 11 pouces et au-dessus. De sorte qu'il peut y avoir, quoique la chose puisse paraître extraordinaire à première vue, plus de billots de tête que de billots de souche.

Les plaintes formulées dans le passé, dans la plupart des cas, étaient trop vagues pour permettre une intervention efficace. Je crois avoir été un peu plus heureux. Grâce à des renseignements confidentiels, j'ai pu localiser quelques abus. Je poursuis, en ce moment, des enquêtes sérieuses, sans publicité, et, si les faits démontrent, soit, établis, la loi suivra son cours et les coupables qu'ils soient, quel que soient les influences qui pourront être mises en jeu, seront sévèrement punis.

Les deux orateurs précédents ont parlé des réserves de colonisation et je toucherais un mot de leur corollaire : les réserves forestières. Le gouvernement serait aveugle—le pire des aveugles, puisqu'il ne voudrait pas voir—s'il n'écouait les conseils des hommes les plus expérimentés et les plus compétents, s'il ne profitait de l'expérience que quelques pays ont si chèrement acquise. L'eau est indispensable à l'agriculture et la forêt est indispensable au régime des eaux. C'est pour l'avenir, que les pays les plus fertiles de l'Amérique, la Grèce et la Sicile, ont perdu leur ancienne splendeur et que cette ancienne terre promise, la Mésopotamie, n'est plus qu'un aride désert. Le gouvernement français, pour n'en citer qu'un, s'est ému des conditions agricoles dans le Midi de la France, et, depuis trente ans, a dépensé des centaines de millions de francs en reboisement. Nous sommes tous d'accord en principe. Il convient de créer des réserves forestières pour la protection de nos rivières, sans nuire cependant à l'expansion légitime de la colonisation. Dans les territoires vacants non-arpentés, la chose est facile, mais elle devient d'une exécution difficile et très délicate dans les territoires à proximité des paroisses nouvelles. Nous avons besoin de tous les concours et de toutes les bonnes volontés pour la solution de ce problème complexe et nous comptons sur la députation, sur le clergé, sur la presse pour éclairer et diriger l'opinion publique. En 1894, l'Ontario avait par lui-même, elle possédait maintenant une superficie de 9,000,000 d'acres. La première réserve forestière dans cette province a été créée en 1895, par l'hon. M. Flynn, lorsqu'il a érigé le Parc National des Laurentides avec une superficie de 1,500,000 acres. Nous l'avons depuis considérablement agrandi. Au mois d'avril dernier, nous avons créé la réserve forestière de la Gaspésie d'une superficie de 1,500,000 acres, et, tout récemment, celle de Rimouski d'une superficie excédant 800,000 acres. Nous avons donc, à l'heure qu'il est, en chiffre rond, 4,500,000 acres sous réserve, et ce chiffre n'est pas suffisant et nous devons le doubler dans les deux prochaines années.

J'ai parlé de la forêt au point de vue de l'agriculture. J'en dis un mot au point de vue du revenu. Je me contenterai de citer quelques chiffres plus éloquents que les paroles. En 1896, la dernière année du régime politique de l'Union des Canadas, la part afférente de la Province de Québec était de \$300,000.00, en 1896 le revenu était de \$600,000.00 et l'an dernier il s'élevait à \$1,000,000.00. Pendant la première période de vingt ans, il a doublé, et dans la seconde période de dix-neuf ans, il a presque triplé. Je n'hésite pas à dire qu'avec les réserves forestières, avec une application judicieuse des règlements, avec l'ouverture de notre grand Nord par

le Grand-Tronc-Pacifique et des lignes auxiliaires, que cette progression se maintiendra et que le Département des Terres sera en état de faire face, pour une grande partie, aux obligations de l'avenir. Je résume, sans sans orgueil, les dernières pages d'un mémoire présenté par le sénateur Edwards, il y a trois ans, à la Commission de Colonisation. Après avoir parlé des pêcheries de la province, de ses richesses minières et agricoles qui lui permettent de rivaliser avec les provinces les plus riches du Dominion et les états les plus favorisés de l'Union Américaine, il ajoute qu'au point de vue de la forêt et des forces hydrauliques, la Province de Québec laisse bien loin derrière elle tout ce qui l'entoure. Comme le silex qui commence la lutte engagée entre le charbon et le pouvoir des chutes ne peut se terminer que par la victoire de celui-ci, c'est soulever un coin du voile qui nous dérobe notre magnifique avenir. Si la Province de Québec, c'est là sa conclusion et ce sera aussi la mienne, sait conserver ses forêts, qui peuvent servir à conserver les sources alimentaires et régulariser le cours des rivières, dans vingt-cinq ans la Province de Québec sera le plus grand centre manufacturier du continent Américain.

SEANCE DU SOIR

L'USURE

M. LACOMBE propose la deuxième lecture de son projet de loi contre l'usure. M. Lacombe raconte les méthodes des usuriers. Le bill est référé au comité de législation pour savoir s'il est du ressort de la législation.

LA TAXE SUR LES INSTITUTIONS RELIGIEUSES

L'hon. M. LEBLANC reprend le débat sur le bill de St-Germain de Rimouski qui propose la taxation des institutions religieuses de la ville. Il rappelle qu'avant 1903 le droit commun exemptait d'imposition municipale toutes les institutions religieuses. L'on a bien pu citer quelques précédents à l'effet contraire, mais pour valoir quelque chose il faut qu'un précédent ait été établi par un tribunal parfaitement informé. L'on sait comment se fait la législation privée; la plupart du temps les députés ne l'étudient pas.

Avant 1903, le droit commun, c'était l'exemption des institutions religieuses de toute taxe municipale. Et pour quoi cela. Parce que ces institutions ont toujours été regardées comme d'ordre public auxquelles nous devons et devons encore tout ce que nous sommes aujourd'hui comme race. En 1903, l'on a révoqué l'exemption en décrétant la taxe pour l'impôt, l'éclairage et l'entretien des rues. Ajout d'hui l'on veut une exception, mais affirme que cette exception n'est pas demandée par la majorité des citoyens de Rimouski, et qu'elle n'est sollicitée que par certains citoyens de Rimouski.

L'on dit que ces propriétés religieuses représentent une valeur considérable. Oui, mais ce n'est pas une valeur fournie par la population de Rimouski seule; au contraire, la plus grande partie vient de la contribution du diocèse. Et enlève à Rimouski ces édifices religieux, que restera-t-il? Taxer ces institutions, c'est leur demander pratiquement de prendre une licence pour avoir le droit de se dévouer aux œuvres d'éducation et de charité. Un seul homme dans la ville de Rimouski possède plus de propriétés que n'en possèdent toutes les institutions réunies de la ville. Si cet homme était créancier hypothécaire d'une foule de petits propriétaires, il comprendrait qu'il s'intéressait tant à l'adoption de ce bill, pour favoriser le remboursement de ses créances, mais il ne peut pas croire que ce soit là le motif qui anime le député de Montmoyey. Enfin, si l'on taxe ces maisons d'éducation, celles-ci ne pourront subsister qu'en augmentant le prix de l'éducation et de la charité, ce qui entravera nécessairement leurs œuvres. Ce projet de loi est un pas dans la mauvaise direction et si le premier ministre voulait donner à la Chambre la direction qu'elle a le droit d'attendre de lui, dans les circonstances, il ferait acte sage et prudent.

L'HON. M. GOUIN

prenant son meilleur air de bon garçon, pour dire qu'il n'en veut pas aux communautés religieuses, que d'autres villes ont déjà obtenu la même autorisation que celle demandée par Rimouski, que le député de Joliette a lui-même présenté un bill qui contenait la même clause, et pour encourager son monde à voter l'impôt. Il déclare que si Rimouski veut taxer les propriétés de la Couronne, il est prêt à passer un ordre en Conseil en ce sens. M. Gouin ajoute qu'en plaçant pour le principe contenu dans le bill il est très sincère.

M. TELLIER

député de Joliette, prouve d'abord à M. Charest, député de Jacques-Cartier, qu'en affirmant que le Code municipal contient une clause semblable à celle du bill de Rimouski, M. Charest a démontré qu'il ne connaissait rien à l'interprétation du Code. Il n'y a rien, continue M. Tellier, dans la loi générale d'incorporation de 1876, soit dans le Code scolaire, soit dans le Code municipal, soit dans la loi de 1903, qui ressemble à ce que l'on nous demande de voter pour Rimouski.

Je vais plus loin, ajoute le député de Joliette. Si le député de Rimouski peut me prouver que dans les précédents qu'il a cités hier, il y a quelque chose de semblable à ce que contient le bill de Rimouski, je suis prêt à retirer ma motion. Je ne le fera pas, parce qu'il ne le peut pas.

Au premier ministre qui prétendait que le député de Joliette avait déjà

demandé un bill contenant les mêmes clauses que celui de Rimouski. M. Tellier répond que le bill n'a jamais été adopté, qu'il n'en connaissait point les clauses, lorsqu'il est venu devant le comité et que le bill fut retiré parce qu'il était trop mal fait.

M. Tellier montre ensuite que les institutions religieuses de Rimouski continuent déjà pour leur part à n'avoir pas d'objection au même principe d'autorité civile et que ces institutions elles-mêmes sont une source de revenus à la ville.

M. Tellier a fait un très fort plaidoyer qui eut produit un effet considérable sur une chambre intelligente et non préjugée. Nous donnerons plus au long l'argumentation du député de Joliette.

Le Dr BISSONNETTE

de Montmoyey, a expliqué qu'il voterait contre le principe de la taxation appliquée à toute la province, mais qu'il n'a pas d'objection au même principe du moment qu'on le applique qu'à Rimouski.

A minuit la chambre vote avec le résultat suivant :

Pour la taxation :—MM. Gouin, Turgeon, McCorrill, Tessier, Roy, Prévost, Kaine, Smith, Walker, Charest, Gosselin, Blouin, Bergeron, Lacombe, Caron (l'Islet), Roy, St-Jean, Pilon, Doris, Laferte, Caron, (Matane), Dion, Ouellet, Roy, (Mont.), Stevens, Walsh, Blanchard, Bissonnette (Montcalm), Girard, Duhamel, Tessier, Neault, Fiset, Carter, Mousseau, Lafontaine, (Berthier), Langlois, Lemieux, MacMillan, —38.

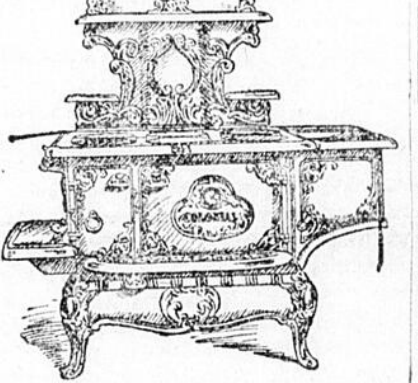
Contre :—MM. Leblanc, Tellier, Girard, Dauterive, Lafontaine, (Maskinonge), Bernier, Kelley, Bissonnette, (Stanstead), Jobin, Morissette, Cardin, Godbout, Daignault, Tourigny, —15.

M. Panel, de Portneuf, nous a fait savoir que si son médecin lui eut permis d'assister à la séance hier soir, il aurait voté contre le sous-amendement de M. Tessier.

Avis aux Voyageurs de Commerce

MM. les membres du "Cercle des Voyageurs de Commerce" sont priés de ne pas oublier que c'est samedi soir, le 17 du courant, qu'aura lieu leur dixième "soirée" annuelle.

JEAN B. LEBLANC, Secrétaire.



SUPPOSEZ

Supposez, un instant, que vous avez dans votre maison un de nos magnifiques RANGES, dont vous ne pouvez pas trouver meilleur à aucun prix, et que vous épargnez de \$10.00 à \$12.00 de combustible durant l'hiver.

Gardez-vous cet argent dans votre gousset ou bien si vous la donnez à votre marchand???

Voilà, sans exagérer, le montant que nous épargnons à nos clients.

Nous vendons avec des conditions faciles et donnons 30 jours d'essai.

C. H. LEPAGE

127 rue Du Pont - - - - Québec

Ouvert tous les soirs jusqu'à 8.30 heures, samedi jusqu'à 10 heures.

THOS. DONOHUE

VENTE IMPORTANTE A ESCOMPTE POUR MESSIEURS

196 Régulier 25 cts CHAUSSETTES en laine Écosaise.

308 Régulier 45 cts, CHAUSSETTES en Cachemire devant Brodés.

376 Régulier 55 cts et 65 cts "DENTS" Gants de laine tricotés.

496 Régulier 65 cts CAMISO-LEES et CALECONS tout laine.

906 Régulier 1.25 CAMISO-LEES et CALECONS qualité supérieure tout laine.

756 Régulier 1.25 à 1.75 CHEMISE de couleur grandeur assortie.

VESTE TRICOT de fantaisie et en drap double de flanelle aux prix des manufacturiers.

SPECIALE 10 p.c. d'escompte sur la balance de notre Stock.

THOS. DONOHUE

188 RUE ST-JEAN

F. SIMARD & CIE

Demenagés au No. 142, RUE ST-JOSEPH, vis-à-vis de l'ancien Etablissement

Une Autre Grande Vente

D'Echantillons de Lingerie Blanche

COMMENÇANT LUNDI LE 12 FEV

Nous nous sommes assurés la possession complète d'échantillons de la célèbre manufacture de lingerie, la Manufacturing Co., Ltd., consistant en sous vêtements pour

DAMES FILLETES ET ENFANTS

Cette vente sera certainement la plus appréciée, d'abord à cause de l'énorme succès de la première, et ensuite grâce à la valeur insurpassable des marchandises offertes.

Il est autant de notre désir que du vôtre que votre argent vous soit profitable chez nous; et la tension de notre esprit porte toujours vers le même but, pour que notre magasin soit le meilleur à fréquenter pour tout le monde.

Robes de Nuit depuis 57 cts à \$3.75.

Cache-corsets depuis 10 cts à \$1.00.

Chemises depuis 33 cts à \$1.50.

Costumes Pyjamas, depuis \$1.25 à \$2.25.

Robes longues depuis 75 cts à \$5.00.

Tabliers pour enfants depuis 24 cts à \$1.50.

Peignoirs depuis 67 cts à \$5.00.

Matinées depuis 75 cts à \$2.25.

Pantalons depuis 17 cts à \$3.00.

Jupons depuis 50 cts à \$10.00.

Tabliers depuis 25 cts à \$8 cts.

Jupons pour enfants depuis 25 cts à \$3 cts.

Robes courtes depuis 55 cts à \$3.33.

Matinées pour garçons depuis 33 cts à \$1.25.

Costumes d'intérieur depuis 75 cts à \$1.50.

Trousseaux de mariées depuis \$5.50 à \$9.00.

Nos marchandises et nos prix sont agencés de manière à ce qu'il la peine pour chacun de vous de venir chaque jour et dès la première heure.

F. SIMARD & CIE

Demenagée au No. 142, rue St-Joseph

PRATIQUES EN PIÈCES

La plus Grande Vente a Sacrifice qui ait été faite a Québec, Tire a Sa Fin

D'une chance unique dans la vie. Notre magasin est toujours rempli d'acheteurs anxieux. Nous ne sommes pas surpris de ce résultat, ce sont les prix qui nous tiennent occupés. Ce sont les prix qui parlent. Les ménagères économiques devraient venir pendant ces quatre derniers jours de vente colossale. Il y a encore un stock considérable pour faire votre choix. Une fois de plus, nous attirons votre attention sur le fait que ce sont les quatre derniers jours de la plus grande vente à sacrifice à Québec, et pour preuve, regardez les prix bas et voyez ce que vous en pensez.

EXTRA EXTRA SPECIAL POUR CES 4 JOURS

Habillements tout laine pour hommes, jamais vendus \$3.98 moins de \$7.50, sacrifiés pendant ces quatre jours pour \$2.98.

HABILLEMENTS tout laine pour hommes, jamais vendus moins de \$6.50, sacrifiés pendant ces 4 jours pour \$2.98.

HABILLEMENTS tout laine, valant \$6.00, sacrifiés pendant ces 4 jours pour \$2.98.

PARDRESSUS pour hommes, valant \$10.00, sacrifiés pendant ces 4 jours pour \$4.98.

PARDRESSUS de garçons, valant \$6.50, sacrifiés pendant ces 4 jours pour \$3.98.

PANTALONS tout laine, pour hommes, 98c.

UN LOT de MATINÉES en flanelle opéra, quelques-unes valant jusqu'à \$3.00, toutes à 30c.

UN LOT de JUPONS en satin, valant jusqu'à \$2.50 et \$3.00, tous à \$1.49.

Rappelez-vous qu'il n'y a pas de réserve, tout le stock de \$50,000 est compris dans cette vente colossale.

Prix spéciaux dans les TAPIS et que vous ne pourrez jamais avoir à ces prix.

300 verges de tapis Union toujours vendu 50 cts, sacrifiés pendant ces 4 derniers jours à 27c.

200 verges de tapis Union de qualité supérieure, toujours vendu 70 cts, pour les vendre ces 4 derniers jours, à 39c.

200 verges tapis de tapisserie toujours vendu 50 cts, pour ces 4 derniers jours, à 24c.

150 verges de tapis de Bruxelles, le plus beau état de \$1.50, maintenant à 89c.

Préparez-vous de toutes grandes et draperies sacrifiées. VOIR C'EST CROIRE. Venez vous convaincre que ce sont des faits et non pas des rumeurs. Le stock est entre les mains de la Great Western Co., de Chicago, qui doit tout vendre.

Ed. Belanger & Cie

86 Cote de La Montagne

29 Rue Notre Dame

Basse-Ville - - - Québec

A NOTRE HOMME D'AFFAIRES

Excusez du peu, si nous nous per-
mettons, à l'instar de M. Tanguay lui-
même, de désigner sous cette appella-
tion, l'important personnage que nous
avons aujourd'hui pour maire... mai-
re sous de faux prétextes.

Le procès-verbal officiel de la séan-
ce du conseil de ville tenue le 2 fé-
vrier courant, met, par pure condes-
cendance et contrairement à toutes
les règles suivies et à tous les usages
établis, les paroles suivantes dans la
bouche de Sa Suffisance :

"En 1894, l'intérêt payé s'est élevé
à la somme de \$281,140, et en 1904-05,
à \$257,496, donnant une diminution
dans l'intérêt de \$23,644."

C'est simplement un mensonge
audacieux.

Et comme si ce n'était pas assez de
mentir une fois, on pour mieux accen-
tuer cette impudente affirmation, voi-
là que le procès-verbal, immédiatement
après le paragraphe que nous
venons de citer, publie le suivant qui
est la répétition inutile, mais mot
pour mot, du premier mensonge :

"Aujourd'hui nous payons pour l'in-
térêt de la dette de \$257,496, et en 1904-05,
à \$257,496, donnant une diminution
dans l'intérêt de \$23,644."

Nous savions que M. Tanguay était
un ignorant, mais nous ne pensions
jamais qu'il pousserait l'audace jus-
qu'à mentir d'une manière si bête.

Si nous prenons le dernier rapport
de M. Lafrance, nous trouvons à la
page 19, que les intérêts payés pendant
l'année fiscale 1904-05 atteignaient la
somme de... \$261,769.02

à laquelle il faut ajouter,
pour un an d'intérêts sur
retenue (contrat du pavage
de la Grande Allée)... 2,090.70

formant un total de... \$263,859.72

Mais sur la dette en débetures, cel-
le qui est consolidée, nous payons,
d'après le dernier rapport de M. La-
france, voir page 108, en intérêts

à Londres... \$194,282.72
en Canada... 160,490.30

Total... \$354,782.02

En 1904, voir page 100 du rapport
de M. Lafrance pour cette année-là,
nous payons sur la dette en débetures,
en intérêts :

à Londres... \$182,005.47
en Canada... 105,205.65

Total... \$287,211.12

C'est-à-dire, d'après l'évangile de
M. Lafrance, nous payons sur notre
dette en débetures, en intérêts :

en 1905, la somme de... \$254,782.02
en 1894, la somme de... 287,311.12

Nous payons donc en plus... \$67,470.90
M. Tanguay prétend que
nous payons en moins... 23,644.00

Soit un écart de... \$91,114.90
une erreur de trois fois le montant
des profits qu'a rapportés la petite
échange de Marchmont.

Une légère erreur, pour un homme
d'affaires !

Est-ce M. Lafrance qui dit la vé-
rité ?

Mais alors M. Tanguay ment, il
ment d'arrache-pied.

LE QUARTIER DU PALAIS

ET SES CANDIDATS

M. PFEIFFER s'est livré pieds et
poings liés à Sa Suffisance M. Tan-
guay (Georgique). Il a pris, en effet,
l'engagement solennel de donner son
premier vote, celui pour la mairie, à
l'échevin ganté et bagné du quartier
latin.

Et cependant M. Pfeiffer a la haine
du parentisme dans son âme ver-
teuse.

Il se prétend contre M. Parent qui
laisse Québec, et se jette aux genoux
de M. Tanguay qui y reste. M. Tan-
guay, l'âme damnée, la chose, l'outil
de M. Parent.

M. Pfeiffer a évidemment une arri-
gée au plafond et nous demandons à
tous nos amis, à quelque parti qu'ils
appartiennent, de voter contre cet
étel indélicat qui tourne au gré de
tous les vents.

Que ceux qui tiennent à avoir l'em-
pêtre Tanguay pour maire, votent
sans hésitation pour M. Pfeiffer.

Que tous ceux qui trouvent que M.
Gagné devrait passer avant M. Tan-
guay votent alors pour M. Messervey.

M. P. PARADIS que MM. Tan-
guay et Tanguay ont jeté dans la
lutte municipale, comme un opposant
à M. Duquet, a toujours été dans le
passé et jusqu'au midi, lundi dernier,
l'un des plus dévoués partisans de l'un
des plus fermes appuis de M. Duquet.

Ostensiblement, du moins.

À la fin de la dernière lutte municipale
il avait signé le bulletin de présenta-
tion de M. Duquet.

Il avait applaudi, bruyamment ap-
plaudi aux succès de M. Duquet, et
tout dernièrement encore, il ne regar-
dait pas à se détourner de son chemin
pour aller féliciter M. Duquet sur sa
position indépendante et sa ferme atti-
tude qu'il avait prise en face du pa-
rentisme triomphant.

Hélas ! Hélas ! trois fois hélas ! sa
vertu, aussi vacillante que farouche,
n'a pas su résister aux tentations d'un
siège pervers. Elle vient de cascader
d'une manière lamentable et c'est
avec toute l'inconscience d'un gamin
qui agit sans réflexion, que M. Para-
dis, se faisant l'instrument d'une cli-
que qu'il a toujours combattue, se
tourne maintenant, le poignard en
main, contre ceux qu'il a défendus
jusqu'à ce jour.

En temps de guerre, des militaires
qui tiendraient la ligne de conduite
qui suit pékin, seraient collés à un
mur et fusillés sans pitié.

M. Paradis regrettera plus tard cet
abandon de ses principes.

Instrument d'une clique, il périra

dat aux contribuables de Québec en
matières municipales.

Et si les citoyens de Québec ont en-
core un peu de fierté ils vont répres-
sion de la "Presse" et de la "Pa-
trie".

La candidature de M. George Gar-
neau leur en offre une superbe occa-
sion. M. Garneau appartient à la foi
politique de la majorité des citoyens
de Québec. Il est intelligent, instruit,
indépendant de fortune, actif et pro-
gressif.

En un mot, c'est un gentilhomme
qui fera honneur à sa position et mé-
rite aux gens de Montréal, s'ils tien-
nent absolument à se mêler de nos
affaires.

En tout cas, il faut avoir l'audace
et la suffisance des gens de Mont-
réal pour tenter d'imposer un candi-
dat aux contribuables de Québec en
matières municipales.

Que pensent les citoyens de Qué-
bec de l'attitude de la presse montréal-
aise dans les élections municipales de
Québec.

Que pensent-ils surtout du conseil de
la "Presse" qui voudrait nous im-
poser M. Taschereau comme maire.

"La Presse" a-t-elle quelques se-
crets dessein ?

Et la déclaration du journal de M.
Taschereau que le gouvernement sera
bien obligé de faire creuser le chenal
pour permettre aux gros vaisseaux de
remonter jusqu'à Montréal, ne serait-
elle pas la raison de la faveur en la-
quelle la "Presse" tient M. Tasche-
reau.

En tout cas, il faut avoir l'audace
et la suffisance des gens de Mont-
réal pour tenter d'imposer un candi-
dat aux contribuables de Québec en
matières municipales.

En un mot, c'est un gentilhomme
qui fera honneur à sa position et mé-
rite aux gens de Montréal, s'ils tien-
nent absolument à se mêler de nos
affaires.

En un mot, c'est un gentilhomme
qui fera honneur à sa position et mé-
rite aux gens de Montréal, s'ils tien-
nent absolument à se mêler de nos
affaires.

En un mot, c'est un gentilhomme
qui fera honneur à sa position et mé-
rite aux gens de Montréal, s'ils tien-
nent absolument à se mêler de nos
affaires.

En un mot, c'est un gentilhomme
qui fera honneur à sa position et mé-
rite aux gens de Montréal, s'ils tien-
nent absolument à se mêler de nos
affaires.

En un mot, c'est un gentilhomme
qui fera honneur à sa position et mé-
rite aux gens de Montréal, s'ils tien-
nent absolument à se mêler de nos
affaires.

En un mot, c'est un gentilhomme
qui fera honneur à sa position et mé-
rite aux gens de Montréal, s'ils tien-
nent absolument à se mêler de nos
affaires.

En un mot, c'est un gentilhomme
qui fera honneur à sa position et mé-
rite aux gens de Montréal, s'ils tien-
nent absolument à se mêler de nos
affaires.

LE PARTI

L'esprit de parti est une belle chose
et la discipline une bonne pratique. Ni
l'un, ni l'autre, cependant, ne doivent
légérer en abus.

Sir Wilfrid a exigé, au nom du
parti, la retraite de M. Choquette. Le
sénateur a obéi : C'est son affaire.
Mais Sir Wilfrid ne demande ni à M.
Choquette ni à ses amis de supporter
le parti Parent, et nous sommes très
heureux que le chef se soit arrêté là ;
autrement nous aurions été forcés de
lui désobéir.

Certains de nos amis sont portés à
condamner Sir Wilfrid, mais nous les
prions de réfléchir.

Notre chef est à Ottawa, et M. Pa-
rent se tient près de lui. Notre ex-
mairie a représenté au chef que le sé-
nateur s'était mis à la tête de quel-
ques brouillons malcommodes, et M.
Parent a dû affirmer au chef, avec
l'audace qui le caractérise, que les at-
titudes dirigées sur sa rondelle per-
sonne, étaient dirigées contre Sir Wil-
frid. C'est là une vieille tactique. Cha-
que fois que M. Parent a été contrai-
né, contredit ou contrecarré, il con-
sistait à se cacher derrière Sir Wilfrid qui
seul a pu réussir à maintenir si long-
temps à la tête du parti, cette nullité
complette.

On a encore recours au même truc.
La tactique consiste à crier que le
mouvement est monté par les bleus
contre Sir Wilfrid. M. Parent n'est
pas en cause, oh ! non. M. Tanguay,
non plus, peut-être ?

Notre réponse est celle-ci. Jamais
Sir Wilfrid ne viendra demander à
un des amis de la cause libérale de
voter pour un candidat de la clique.
Nous sommes d'avis bons libéraux
que M. Taschereau et de beaucoup
meilleurs, à tous les points de vue
que M. Tanguay. Nous sommes assez
vieux pour savoir que notre maire a
trouvé son chemin de Damas quand le
parti libéral trouvait le chemin du
pouvoir, et nous nous rappelons fort
bien les accointances de M. Tanguay
avec M. T. C. Casgrain. Et nous en-
tendons rester libéraux après que M.
Tanguay sera retourné dans la far-
me et dans l'oubli.

Quand M. Tarte, ministre des Tra-
vaux Publics, accusait le maire Pré-
fontaine de malversations et quand la
"Patrie" et le "Herald," organes li-
béraux, tiraient à boulets rouges sur
le regrettable ministre de la Marine,
alors maire de Montréal, on n'a ja-
mais songé à faire intervenir l'intérêt
du parti pour faire cesser la lutte.

Aux dernières élections de la mai-
rie, à Montréal, les sénateurs Dandur-
and, Bédard, et tous les dé-
putés libéraux de Montréal, faisaient
la bataille des uns contre les autres.
Le "Canada," organe du parti libé-
ral, appuyait M. Elkers, un conserva-
teur, candidat aux dernières élec-
tions générales, et combattait M. Do-
ran, un libéral. On sait que Sir Wil-
frid a refusé d'intervenir en faveur de
M. Doran et que M. R. Lemieux a
également refusé d'aller faire un dis-
cours pour lui. M. Lemieux aurait dû,
dans son propre intérêt, se tenir à l'é-
cart de notre lutte municipale com-
me il l'a fait pour Montréal.

Ce qui est bon pour Montréal doit
être bon pour Québec.

Dans les affaires politiques, nous
accepterons avec respect l'opinion du
chef, mais en matière purement mu-
nicipale, nous suivrons notre opinion.

Nous ne sommes pas créés et mis au
monde pour être les esclaves et les
marche-pieds de M. Parent, de M.
Taschereau et de M. Tanguay.

Et en débarrassant la ville de cette
coterie, nous croirons avoir débarrassé
le parti libéral d'une clique qui
l'exploite pour son avantage et pour
son profit personnel.

UN BON LIBÉRAL.

Une ancienne opinion

La science moderne démontre qu'elle
est fautive

Il était d'habitude de croire que la
calvitie était une de ces choses qui
se transmettent de génération en gé-
nération, tout comme un héritage de
famille.

La science a prouvé l'erreur de cette
assertion, en démontrant que la cal-
vitie n'est pas proprement une mala-
die constitutionnelle ; mais le résul-
tat de l'invasion des pellicules sur le
cuir chevelu ; lesquelles peuvent être
détruites par l'emploi du Newbro's
Herpicide.

Laver la tête nettoie le cuir chevelu
; mais ne tue pas les germes des
pellicules. Détruisez la cause et vous
enlèverez les effets. Newbro's Her-
picide est aussi une excellente prépa-
ration pour les cheveux menés. En-
voyez 10 cts en timbres à The Herpi-
cide Coy, Detroit, Mich. pour un
échantillon.

W. BRUNET & CIE, et Dr ED. MO-
RIN & CIE, Agents en gros.

Le tabac CHAMPLAIN est
manufacturé par la Rock City
Tobacco Co.

Le tabac CHAMPLAIN est
manufacturé par la Rock City
Tobacco Co.

Le tabac CHAMPLAIN est
manufacturé par la Rock City
Tobacco Co.

Le tabac CHAMPLAIN est
manufacturé par la Rock City
Tobacco Co.

Le tabac CHAMPLAIN est
manufacturé par la Rock City
Tobacco Co.

Le tabac CHAMPLAIN est
manufacturé par la Rock City
Tobacco Co.

Le tabac CHAMPLAIN est
manufacturé par la Rock City
Tobacco Co.

Le tabac CHAMPLAIN est
manufacturé par la Rock City
Tobacco Co.

Le tabac CHAMPLAIN est
manufacturé par la Rock City
Tobacco Co.

Le tabac CHAMPLAIN est
manufacturé par la Rock City
Tobacco Co.

Le tabac CHAMPLAIN est
manufacturé par la Rock City
Tobacco Co.

Le tabac CHAMPLAIN est
manufacturé par la Rock City
Tobacco Co.

LE PARTI

L'esprit de parti est une belle chose
et la discipline une bonne pratique. Ni
l'un, ni l'autre, cependant, ne doivent
légérer en abus.

Sir Wilfrid a exigé, au nom du
parti, la retraite de M. Choquette. Le
sénateur a obéi : C'est son affaire.
Mais Sir Wilfrid ne demande ni à M.
Choquette ni à ses amis de supporter
le parti Parent, et nous sommes très
heureux que le chef se soit arrêté là ;
autrement nous aurions été forcés de
lui désobéir.

Certains de nos amis sont portés à
condamner Sir Wilfrid, mais nous les
prions de réfléchir.

Notre chef est à Ottawa, et M. Pa-
rent se tient près de lui. Notre ex-
mairie a représenté au chef que le sé-
nateur s'était mis à la tête de quel-
ques brouillons malcommodes, et M.
Parent a dû affirmer au chef, avec
l'audace qui le caractérise, que les at-
titudes dirigées sur sa rondelle per-
sonne, étaient dirigées contre Sir Wil-
frid. C'est là une vieille tactique. Cha-
que fois que M. Parent a été contrai-
né, contredit ou contrecarré, il con-
sistait à se cacher derrière Sir Wilfrid qui
seul a pu réussir à maintenir si long-
temps à la tête du parti, cette nullité
complette.

On a encore recours au même truc.
La tactique consiste à crier que le
mouvement est monté par les bleus
contre Sir Wilfrid. M. Parent n'est
pas en cause, oh ! non. M. Tanguay,
non plus, peut-être ?

Notre réponse est celle-ci. Jamais
Sir Wilfrid ne viendra demander à
un des amis de la cause libérale de
voter pour un candidat de la clique.
Nous sommes d'avis bons libéraux
que M. Taschereau et de beaucoup
meilleurs, à tous les points de vue
que M. Tanguay. Nous sommes assez
vieux pour savoir que notre maire a
trouvé son chemin de Damas quand le
parti libéral trouvait le chemin du
pouvoir, et nous nous rappelons fort
bien les accointances de M. Tanguay
avec M. T. C. Casgrain. Et nous en-
tendons rester libéraux après que M.
Tanguay sera retourné dans la far-
me et dans l'oubli.

Quand M. Tarte, ministre des Tra-
vaux Publics, accusait le maire Pré-
fontaine de malversations et quand la
"Patrie" et le "Herald," organes li-
béraux, tiraient à boulets rouges sur
le regrettable ministre de la Marine,
alors maire de Montréal, on n'a ja-
mais songé à faire intervenir l'intérêt
du parti pour faire cesser la lutte.

Aux dernières élections de la mai-
rie, à Montréal, les sénateurs Dandur-
and, Bédard, et tous les dé-
putés libéraux de Montréal, faisaient
la bataille des uns contre les autres.
Le "Canada," organe du parti libé-
ral, appuyait M. Elkers, un conserva-
teur, candidat aux dernières élec-
tions générales, et combattait M. Do-
ran, un libéral. On sait que Sir Wil-
frid a refusé d'intervenir en faveur de
M. Doran et que M. R. Lemieux a
également refusé d'aller faire un dis-
cours pour lui. M. Lemieux aurait dû,
dans son propre intérêt, se tenir à l'é-
cart de notre lutte municipale com-
me il l'a fait pour Montréal.

Ce qui est bon pour Montréal doit
être bon pour Québec.

Dans les affaires politiques, nous
accepterons avec respect l'opinion du
chef, mais en matière purement mu-
nicipale, nous suivrons notre opinion.

Nous ne sommes pas créés et mis au
monde pour être les esclaves et les
marche-pieds de M. Parent, de M.
Taschereau et de M. Tanguay.

Et en débarrassant la ville de cette
coterie, nous croirons avoir débarrassé
le parti libéral d'une clique qui
l'exploite pour son avantage et pour
son profit personnel.

UN BON LIBÉRAL.

Une ancienne opinion

La science moderne démontre qu'elle
est fautive

Il était d'habitude de croire que la
calvitie était une de ces choses qui
se transmettent de génération en gé-
nération, tout comme un héritage de
famille.

La science a prouvé l'erreur de cette
assertion, en démontrant que la cal-
vitie n'est pas proprement une mala-
die constitutionnelle ; mais le résul-
tat de l'invasion des pellicules sur le
cuir chevelu ; lesquelles peuvent être
détruites par l'emploi du Newbro's
Herpicide.

Laver la tête nettoie le cuir chevelu
; mais ne tue pas les germes des
pellicules. Détruisez la cause et vous
enlèverez les effets. Newbro's Her-
picide est aussi une excellente prépa-
ration pour les cheveux menés. En-
voyez 10 cts en timbres à The Herpi-
cide Coy, Detroit, Mich. pour un
échantillon.

W. BRUNET & CIE, et Dr ED. MO-
RIN & CIE, Agents en gros.

Le tabac CHAMPLAIN est
manufacturé par la Rock City
Tobacco Co.

Le tabac CHAMPLAIN est
manufacturé par la Rock City
Tobacco Co.

Le tabac CHAMPLAIN est
manufacturé par la Rock City
Tobacco Co.

Le tabac CHAMPLAIN est
manufacturé par la Rock City
Tobacco Co.

Le tabac CHAMPLAIN est
manufacturé par la Rock City
Tobacco Co.

Le tabac CHAMPLAIN est
manufacturé par la Rock City
Tobacco Co.

Le tabac CHAMPLAIN est
manufacturé par la Rock City
Tobacco Co.

Le tabac CHAMPLAIN est
manufacturé par la Rock City
Tobacco Co.

Le tabac CHAMPLAIN est
manufacturé par la Rock City
Tobacco Co.

Le tabac CHAMPLAIN est
manufacturé par la Rock City
Tobacco Co.

Le tabac CHAMPLAIN est
manufacturé par la Rock City
Tobacco Co.

Le tabac CHAMPLAIN est
manufacturé par la Rock City
Tobacco Co.

Il est essentiel que vous suiviez le dernier style
autant pour vos épaulettes que pour vos chaussures.
"MALTESE CROSS"
Vous aurez ce qui se produit de plus parfait et la
forme la plus convenable.
Elles font bien,
Elles paraissent bien,
Elles durent bien.
Demandez notre échantillon à dessin Soie Moirée,
Fabriques par...
The Gutta Percha & Rubber Mfg. Co., of Toronto
J. H. LAROCHELLE, 535 Rue St. Valier
Agent, Québec.

Echos de la Ville ET DES ENVIRONS

BRAS FRACTURÉ.—Un nommé
Lebel s'est fracturé un bras en glis-
sant près de la manufacture Pion.

DELEGATION.—Hier matin une
délégation, comprenant environ quatorze
charretiers stationnant près de la bar-
rière St-Louis, est allée rencontrer
le maire et lui a demandé de réduire
le prix de la licence de charretier.

CONFÉRENCE.—M. Louis Fré-
chette, notre poète lauréat, doit don-
ner une conférence aux Trois-Rivières
au bénéfice du monument Cremazie.
La date de cette conférence est fixée
au 19 du courant.

TEMPÊTE DE NEIGE.—Nous
avons eu une bonne tempête de neige
qui a sévi jusqu'à bonne heure ce ma-
tin. Le vent fut très violent. Par in-
tervalle la circulation fut retardée et
la nuit les balayuses électriques
furent en opération.

ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE.—Le
village de la Jeune Lorette est main-
tenant éclairé à l'électricité. Le
pouvoir est pris dans la chute de Lo-
rette qui appartient à MM. Holt et
Renfrew Coy. Depuis près de deux
mois et demi l'éclairage de la Jeune Lo-
rette est travaillé sans relâche à me-
tre ce projet d'éclairage à exécution.

AUX TROIS-RIVIÈRES.—Des ar-
pentiers sont à faire un nouveau tracé
de chemin de fer entre Shawinigan et
Trois-Rivières. D'après ce tracé, cette
nouvelle voie traverserait le chemin
Ste-Marguerite à environ deux ar-
pents de la rivière Milette.

Ces ingénieurs sont probablement l'
l'emploi du Grand-Nord ou du chemin
de fer électrique.

CAPITAliste BELGE.—M. C.
Van Canan, après avoir passé quel-
ques jours en notre ville, est parti,
hier, pour New-York, en route pour
Bruxelles, Belgique.

M. Van Canan est venu au Ca-
nada, et y a accompli un couple de
mois dans l'intérêt de capitalistes
belges. Il est retourné enchanté de
son voyage et se propose de revenir
dans quelques mois.

NOUVELLE BANQUE.—Il est
rumour qu'une nouvelle banque, "Im-
perial Bank of Canada," ouvrira
succursale en cette ville le printemps
prochain. Les bureaux de la banque
"Imperial" seraient situés, dit-on,
là, sur la rue St-Pierre, dans la ba-
tisse de la Cie de télégraphie, G. N.
W.

L'Imperial Bank qui a pour pré-
sident, M. D. H. Wilkie, est une des
grandes institutions financières du
Canada, et a son bureau chef à To-
ronto.

LA CIE SHAWINIGAN.—Des nou-
velles de Shawinigan Falls nous ap-
prennent que la Cie Shawinigan Wa-
ter & Power a l'intention de cons-
truire un nouvel établissement près
de ses écluses actuelles.

Une grande augmentation dans la
demande de pouvoir par les villes qui
entourent Shawinigan et l'emploi de
la force motrice électrique que des
grandes compagnies de chemins de fer
ont l'intention d'exploiter pour leur
travaux d'agrandissement. Les travaux
doivent commencer d'ici à quelques se-
maines.

POUR VOL DE BOIS.—MM. Price
Brothers et Cie de Chicoutimi, ont fait
arrêter deux hommes de St-Anne de
Chicoutimi, Edmond Bolduc et U-
lric Bolduc, pour vol de bois. Les
accusés ont plaidé coupable, et ils ont
avoué que depuis plusieurs années ils
ont pris du bois sur les limites.

En même temps qu'ils pillaient les
limites à bois, ils faisaient la chasse
sur

RHUMATISME



Remède de Munyon pour Rhumatisme

SPECULATEURS

SUR LES STOCKS DE NEW-YORK

GRAINS, PROVISIONS, ETC

Favoriseront de l'argent sur la commission, le prêt, etc., en plaçant leurs ordres sur le marché 5% ou plus avec la maison bien connue

THE MUNICIPAL

Trading Co. of New-York, U.S.

Bureau : 84 RUE ST-PIERRE, Québec

PHONE 2146

Société de Prêts et Placements

DE QUÉBEC

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE des actionnaires de cette

Société, pour l'adoption des rapports,

l'élection des directeurs et autres affaires,

sera tenue au bureau de la Société, le

LUNDI, 26 FÉVRIER courant, à 3

heures P.M.

Par ordre,

SAMUEL BUSSIERES, Président.

ROBT. LAROCHE, Secrétaire-trésorier.

N.B.—Les actionnaires qui auront em-

prunté sur la garantie de leurs actions ne

pourront voter.

Les procurations pour voter, pour être

valides, devront être déposées à la

Société au moins cinq jours avant le jour

de l'Assemblée.

12 fév-15

A VENDRE

A STE-PETRONILLE, ILE D'ORLEANS

Une résidence d'été des plus désirables

située à 7 ou 8 minutes du quai, sur

le chemin de St-Laurent

TERRAIN de 150 x 90 avec clôture et l'arrière

en terre, jardin, feu de chauffage et beaux ar-

bres en a été et en partie de la maison, puis de 25

pieds de profondeur. Il est dans le roc vif et il

a été au delà de 5000 et en l'eau il y a une

maison de 22 x 24, en parfait ordre, avec

cuisine pour cuisine et l'éclairage, construite en

un fondation en ciment, bay window et galerie

couvertes tout autour de la maison, etc. Poutres

de quelques années, hangar de 18 x 10, latrine,

cuisine, latrine, etc. Valeur \$2,500 à vendre

pour \$2,000 avec facilité de paiement au gré de

l'acheteur.

S'adresser à D. OUELLET, Architecte,

de OUELLET & LEVESQUE,

117 rue St-Jean, Québec.

5 fév-15

Blé d'Inde Blanc

Nous venons justement de

recevoir 3000 minots de

beau BLE D'INDE BLANC,

spécialement pour (essiver)

et à Silos, aussi 2 chars

de belle

Graine de Mil Canadienne

Wm. Carrier & Fils

Négociants en Gros

Grains et Graines

de Semences

108 Rue Dalhousie --- Québec

ALA ROYALE

COIN DES

Rues Caon et Lallemant, St-Roch

BOITES

En Carton

De toutes

Formes et

Dimensions

Boîtes Pliantes, Etc.

TELEPHONE 2268

THE ROYAL PAPER BOX CO.

GRAND ASSORTIMENT DE

VALENTINS

De 1 cent à 50 cents pièce

MASQUES

De 1 cent à \$1.50 pièce

Cartes pour Euhres, Cartes à

Jouer, Menus, grande variété.

Pruneau & Kirouac

Le sacre de Mgr Bernard

Liste des évêques et des prêtres qui rempliront des fonctions à cette grandiose cérémonie

St-Hyacinthe, 13—Voici la liste des évêques et des prêtres qui rempliront des fonctions au sacre de Mgr Bernard, jeudi, le 15 :

Prélat, consécrateur, Mgr P. Bru-

ché, archevêque de Montréal ; pré-

sente-assistant, M. le chanoine L. H.

Duhamel, curé de St-Pie.

Diocèse d'honneur, MM. les chanoi-

nes P. Z. Decelles, chanoine, et J. A.

Lemieux, supérieur du Petit-Séminaire

de Ste-Marie de Monroir.

Diocèse et sous-diocèse d'office, MM.

C. P. Choquette, supérieur du Sémi-

naire de St-Hyacinthe et René La-

belle, P. S. S., directeur du collège de

Montréal.

Premier évêque assistant, Mgr P.

Laroque, de Sherbrooke, assisté de

MM. Amédée et Eugène Dufresne,

prêtres.

Second évêque assistant, S. G. Mgr

A. Archambault, de Joliette, assisté

de MM. les chanoines F. N. Jeannotte,

curé de Beloeil et Décarie, curé de St-

Henri de Montréal.

Mgr A. N. Bernard, l'évêque sacré,

sera accompagné de ses frères, M. le

chanoine J. Cléophas Bernard, curé

de Sorel, et M. Adolphe Bernard,

P. S. S., du collège St-Charles de

Baltimore.

Les officiers secondaires seront :

Accolytes, MM. Lucien Bernard et

Nap. Deslandes, ecclésiastiques.

Thuriféraires, MM. A. Dams et J.

Thibault, ecclésiastiques du Séminaire

Porte-insignes, MM. Ernest Bou-

vier, Paul Desrochers, Hugues Lafon-

taine, Ernest Vézina, tous du Sémi-

naire.

Chantres de la consécration, MM.

J. M. A. Hogue, curé d'Acton Vale, et

V. Larose, professeur du Petit Sémi-

naire de Monroir.

Notaire apostolique, M. l'abbé J. G.

Roy, professeur au Séminaire.

Enfin, les cérémonies seront sous la

direction de MM. les abbés A. M.

Daoust, vice-chancelier de l'évêché et

J. Charles Lescout, professeur du Sé-

minaire.

JUGEMENTS

L'hon. Juge Routhier a rendu juge-

ment dans la cause de Julien G.

Gignac et al. La Cour maintient la

requête et le bref de certiorari en cer-

te cause et casse le jugement rendu le

14 août 1905 contre le requérant par

la Cour des Commissaires de St-Je-

anne de Nouvelle et ses procédures

contre le requérant. Le tout avec dé-

pens contre l'intimé, Auguste Gignac.

L'hon. Juge Clouin a rendu juge-

ment dans les causes suivantes :

Labrecque vs. Audet. La Cour con-

damne Joseph Labrecque à payer à

Ephrem Audet tous les frais encourus

par ce dernier sur les dites actions.

The United Shoe Machinery Co. vs.

Brunet et al. La Cour définit les faits

dont doit s'enquérir le jury.

ACTIONS DE LA COUR SUPÉ-

RIEURE

Alexis Paradis vs. Charles Edouard

Pacot, \$190.00, Domages.

Emile St-Laurent vs. Joseph Ros-

sill, \$168.00, Action redhibitoire.

International Harvester Company

vs. J. N. Turgeon, \$192.35, Billet.

Etienne Goupil vs. Amédée Forgues,

\$150.00, Domages.

Ovide Bilon vs. Odilon Pouliot,

\$1,000, Domages.

William Turcotte vs. Wilfrid Car-

rier, \$150.00, Domages.

Firmen Lamothe vs. S. N. Gau-

vreau, \$100.00, Loyer.

Mlle Philomène Boulanger vs. Do-

nat Trépanier, \$150.00, Domages.

Olivis Delisle, fils, vs. Adolphe Pa-

quet, \$150.00, Domages.

Olivis Delisle, fils, vs. Hubert Pa-

quet, \$150.00, Domages.

COURRIER DE SAINT-HYACINTHE

(Dépêche spéciale)

St-Hyacinthe, 14 fév. 1906.

Comme nous l'avons prévu d'ail-

leurs, l'immense majorité des contri-

butions, en nombre et en valeur, a si-

gnifié par le vote son intention de

renouveler pour cinq années à com-

encer, avec la Cie de gaz, l'électricité et l'au-

voir, l'ancien contrat pour éclairage

municipal de nos édifices et places pu-

bliques. Il nous semblait, aussi, que

le temps n'est pas encore venu de

municipaliser l'éclairage à l'électricité

parce que le service municipal de l'eau

nous est déjà une charge suffisante

pendant quelques années encore, et

pour une foule d'autres raisons égale-

ment convaincantes contre l'ave-

nement public de toute entre-

prise, avant d'être exploitée aussi av-

antageusement, sinon davantage par des ser-

vices particuliers.

La nouvelle direction de la Garde

Indépendante de Salaberry paraît dé-

cider à relever ce coup d'amusement

à la hauteur de ses rivaux, et à cette

fin, elle ne néglige rien de tout ce

qui lui semble de nature à instruire

comme à intéresser. Elle a surtout

l'intention de procéder sérieusement

contre certains brandons de discorde

qui l'ont conduite dans les difficultés

financières et autres dont elle se re-

lève avec tant de peine.

La fabrique de corsets E. G. C., de

cette ville est à se constituer en cor-

poration à fait capital pour la conti-

nuation de cette industrie sur une plus

grande échelle. Aussitôt ce change-

ment accompli, les bureaux et maga-

sins de la compagnie, ainsi reconsti-

tués seraient transférés à Montréal,

les ateliers de la fabrication restant

seuls ici.

La fabrique de vins et liqueurs

Fournier et Fournier et Cie, est main-

tenant en pleine opération, et les com-

mandes commencent à lui arriver dans

une proportion encore rayonnante. L'on

peut donc dire que le succès de cette

industrie est définitivement assuré ici.

Samedi, le 10 février courant, à l'Hôtel-Dieu de cette ville, est décédé Pierre Adolphe Blondin, bourgeois, père de notre concitoyen Adrien Blondin, entrepreneur plombier et mar-

chand, et de Mme O. Daoust, aussi de cette ville. Les funérailles ont eu

lieu lundi matin, à 9 1/2 hrs. Le dé-

funt était âgé de 81 ans, le 15 avril.

Durant la nuit de vendredi à sa-

medi, est aussi décédé Jos. Sasseville,

commis d'hôtel, âgé d'environ 50 ans.

Le défunt paraissait en excellente

santé lorsqu'il s'est retiré pour la

nuit, à l'hôtel Union, où il était ainsi

employé, après avoir fermé l'établis-

sement. Le propriétaire, ayant eu be-

soin de ses services quelque temps

après durant la nuit, le trouva froid

et déjà raidi par la mort, probable-

ment survenue peu après son coucher.

Le défunt jouissait d'une constitution

et d'une force peu ordinaire, et une

fin aussi subite est bien de nature à

causer une surprise extraordinaire.

D'après la position qu'il occupait au

moment où il a été trouvé mort, l'on

présomme qu'il a été foudroyé pendant

son sommeil, sans secousse et sans

souffrance.

Les morts vont vite à cette saison-ci

de l'année, malgré la température

plutôt favorable dont nous jouissons.

Samedi matin, avaient aussi lieu les

funérailles de feu dame Louise Pa-

lardy, décédée au domicile de M. P.

A. Poisy, son gendre, sous-chef de

police.

Nous sommes informés que notre

église cathédrale ne sera pas démolie

pour être reconstruite d'ici à quel-

ques années encore. Un examen sé-

rieux, par des architectes consciencieux

et désintéressés, sera fait de la con-

struction actuelle sous peu, et les tra-

vaux de conservations qui pourront

être jugés convenables et commandés

par la prudence y seront exécutés de

façon à en assurer l'usage durant plu-

sieurs années encore, jusqu'à ce que

les exigences de la vie s'en trouvent

plus impérieuses et notre prospérité lo-

cale plus assurée. Quant aux tours, qui

sont les parties dangereuses surtout

et qui font le principal sujet de crainte

elles seraient démolies en grande par-

tie dès le printemps et l'intérieur

même de l'église serait restauré de

façon à la rendre convenable durant

le temps présumé de sa durée. Tel-

les sont les informations que nous

avons pu nous procurer sur la question

et pareille décision est certainement

la meilleure et la plus sage sous les

circonstances.

Malgré une température et des che-

minis plus favorables samedi dernier,

nous avons constaté peu d'activité

dans les affaires. Le marché aux

bois était convenablement pourvu,

mais celui destiné aux autres produits

de la ferme laissait beaucoup à dé-

saler, tant sous le rapport de l'assort-

iment que sous le rapport des quanti-

tés.

Les personnes âgées

NE PEUVENT SUPPORTER LES

VIOLENTS PURGATIFS

Lesquels détruisent les tissus des

intestins et affaiblissent le

système

En fabricant ses fameuses pilules,

le Dr Hamilton a pris soin de n'y faire

entrer que des ingrédients dont

l'action serait douce.

LA TEMPERATURE

Pronostics du Bureau météo
rologique de Toronto

Jeu, 15 février 2 hrs. p. m.
Vent nord-est, temps froid et un
peu de neige aujourd'hui.
Vendredi, temps beau et plus froid.

Le temps est très froid aujourd'hui
dans les régions nord de l'Ontario et de
Québec. Il a neigé dans l'Ontario et
sur presque toute la vallée du St-Laurent.

M. CHAUVEAU

M. Chauveau nous a fait l'honneur
d'une visite pour nous déclarer qu'il
était en faveur d'une inspection et
d'une vérification des comptes de la
corporation.

Quant au choix du futur maire il
n'a pas voulu nous dire s'il voterait
pour M. Garneau ou pour M. Tanguay.

Il ne sait pas si ces deux candidats
seront élus, et il attend d'être élu lui-même
avant de réclamer le droit de
se prononcer sur le choix du futur
maire.

Voilà ce qu'il nous a dit, et il ne
nous a pas dit autre chose.

FAUTE D'ESPACE, nous sommes
obligés de remettre à demain nos
commentaires sur le débat qui a eu
lieu, hier, à la chambre.

APRÈS l'attitude prise par le gou-
vernement sur le bill de la ville de Ri-
mouki, consacrant le principe de
l'imposition des institutions religieuses,
et de charité, l'on se
demande si Messieurs Gouin
et Turgeon, deux anciens élèves du
collège de Lévis, ne s'avisent pas de
profiter du projet de refonte de la
charte de la ville de Lévis actuelle-
ment soumis à la législature pour au-
toriser les autorités municipales à
taxer l'église, le collège, le couvent,
l'hospice et l'hôtel-Dieu de Lévis.

Les deux cas se ressemblent beau-
coup.

Lévis comme Rimouki construit un
aqueduc.

Il est vrai que la ville de
Lévis, qui s'enorgueillit tant de ses
belles institutions, n'a pas songé à la
récompenser du lustré qu'elles jettent
sur son nom en les grevant d'un im-
pôt, mais il ne manque pas de mi-
nistres dans les idées sur la reconnais-
sance d'un bien commun de celles du
commun des mortels.

Enfin, l'on verra.

UNIVERSITE LAVAL

Conférence publique

Vendredi soir, le 16 février, à 8
heures, dans la salle des promotions de
l'Université, M. l'abbé Camille
Roy, professeur de littérature française,
donnera une conférence. Sujet :
"La poésie canadienne au commence-
ment du XIXe siècle; Joseph Qué-
bec." Les dames sont admises.

Chose extraordinaire

C'est extraordinaire de voir la
marchandise sacrifiée comme elle l'est,
de ce temps-ci, aux magasins de L. A.
Fortin, dans St-Roch et St-Sauveur.
A ceux qui tiennent au bon marché
d'en profiter.

Voyez l'annonce de Ed. Bélanger
et Cie, dans une autre colonne, cela
vous parlera.

TRIBUNE LIBRE

Québec, 15 février 1906.

Monsieur le directeur,
Dans votre feuille du 14 courant,
vous annoncez la formation d'une
"nouvelle société de charité ayant
pour objet des travaux à l'aiguille
qui serviraient à alimenter les
pauvres." Comme il importe de ne pas con-
fondre cette œuvre avec d'autres qui
concernent les pauvres en général, il
aurait fallu dire les pauvres clercs.
C'est des ecclésiastiques, non des laïcs
qu'il s'agit.

Agitez, je vous prie, monsieur, l'ex-
pression de mes meilleurs sentiments.

L. R. PRINCE.

De l'ouvrage de N.-D. d'Afrique.

Excursion à St-Raymond

Le club de raquettes Le National
Indépendant a organisé une grande
excursion pour samedi, le 17 février
à St-Raymond, par le chemin de fer
Québec et Lac St-Jean. Le départ de
Québec se fera à 11.45 heures, p. m.
A St-Raymond, il y aura des sports
de tous genres : courses à la raquette,
en patins, etc. Aussi les excursion-
nistes sont priés d'apporter leurs pa-
tis, car un grand pâtinier sera mis
à leur disposition. Le départ de St-
Raymond se fera dimanche soir, à 9
heures, p. m. Billets, aller et retour,
75 cts, et seront bons jusqu'à lundi,
le 19 du courant.

La plus grande de toutes les ventes

A cause de la température et
du nombre considérable de per-
sonnes qui n'ont pu assister à
notre Grande Ouverture, nous
sommes heureux d'annoncer que
notre stock est magnifique et
que l'on trouvera des bargains
extraordinaires dans chaque dé-
partement.

MARCEAU & CIE.

155 rue St-Joseph.

St-Roch.

M. VINCENT

IL IGNORE (?) CE QU'IL RECOIT

On trouve dans le rapport du tre-
sorier, aux pages 86 et 96 :
Vincent, Geo. & Frères. Im-
pressions. \$533.45
Vincent, Geo. & Frères. Im-
pressions. 9.00
Vincent, Geo. & Frères. Im-
pressions. 178.90
Vincent, Geo. & Frères. Im-
pressions. 101.00
Vincent, Geo. & Frères. Im-
pressions. 476.90
Vincent, Geo. & Frères. Im-
pressions. 160.85
Vincent, Geo. & Frères. Im-
pressions. 192.20
Vincent, Geo. & Frères. Im-
pressions. 12.00

\$1,664.30

M. l'échevin Vincent connaît-il
George Vincent & Frères. N'est-ce pas
son fils, qui vend à la corporation
dans le magasin du papa ?

On trouve dans le même rapport
aux pages 50 et 62 :

Colvin & Co.—Foin, paille,
avoine, etc. \$ 525.14
Colvin & Co.—Foin, paille,
avoine, etc. 598.69
Colvin & Co.—Foin, paille,
avoine, etc. 697.31
Colvin & Co.—Foin, paille,
avoine, etc. 1,657.32
Colvin & Co.—Foin, paille,
avoine, etc. 574.53
Colvin & Co.—Foin, paille,
avoine, etc. 85.00

\$3,507.19

M. l'échevin Vincent sait-il si M.
Jos. Vincent, son fils, a quelque chose
à faire avec Colvin & Cie ?

La main droite reçoit. . . \$3,507.19

La main gauche reçoit. . . 1,664.30

Les deux mains empoignent. \$5,171.49

Dans une seule année !

Et dire que le vieux papa mendie
ses votes en disant qu'on ne devrait
pas lui refuser d'achever ses vingti-
cinq années d'échevinage, pardon, d'é-
chevinillage.

"Voilà une belle raison d'intérêt
publique !"

Un pêcheur aurait autant droit de
demander à Dieu de le laisser cou-
rir encore deux ans dans le vice pour
qu'il put avoir à son crédit juste vingti-
cinq ans de méfaits.

A L'AUDITORIUM

Hier soir, à l'Auditorium, les arti-
stes de la Troupe Permanente française
ont remporté un nouveau succès dans
l'interprétation du grand drame en
cinq actes, "Pour la Patrie." Cette
pièce, remplie de patriotisme, a été
fort goûtée. Elle inspire le patrio-
tisme, l'héroïsme, et le dévouement.
Aussi, l'auditoire a-t-il été vivement
impressionné.

M. Pery, qui tenait le principal
rôle, dans cette pièce, s'en est ac-
quis avec beaucoup de talent. MM.
Mallet, Hanterive et Petitjean, ont
joué avec art.

Mmes Demante, Pagès, Rarnold et
Mlle Surcouf, ont magnifiquement
rendu leur rôle respectif.

Bref ! Les représentations données
actuellement à l'Auditorium, sont des
meilleures et méritent qu'on aille les
entendre.

"Pour la Patrie" sera jouée cette
semaine. Il y aura matinée jeudi et
samedi.

Un parricide

Hartford, Connecticut, 14.—Thomas
Harris, plombier, âgé de 30 ans, a at-
taqué cette nuit sa mère, Mme James
Harris et sa sœur Thérèse, à leur do-
micile, dans cette ville.

Le criminel a frappé les deux fem-
mes à coups redoublés avec une hache,
et ce n'est que par un miraculeux has-
ard qu'il ne les a pas tuées instan-
tément.

Les victimes ont été transportées à
l'hôpital Saint-François, où leur état
était déclaré grave. Elles ont toutes
deux le crâne fracturé et de profondes
blessures au front. Harris a été ar-
rêté.

Agitez, je vous prie, monsieur, l'ex-
pression de mes meilleurs sentiments.

L. R. PRINCE.

De l'ouvrage de N.-D. d'Afrique.

Rhume de cerveau

Peut être guéri en quelques minutes
en aspirant CATARRHOZONE

En aspirant douce-
ment, Catarrhozone par la bouche et l'ex-
halant tranquillement par les narines on gué-
rit presque instantanément le rhume de
cerveau.

Miss Helen Brown,
Annas, N. S. écrit :

"Je me suis servie
de Catarrhozone et
j'en suis très satisfaite. Il soulage immédiate-
ment le rhume de cerveau et la toux et c'est
le remède le plus propre et le plus
commode pour guérir le catarrhe."

M. Robert Kennedy, Kingston, N.
B. écrit :

"Je ne voudrais, pour rien au
monde, ne passer de Catarrhozone. Pour les
rhumes de cerveau, la toux, l'influenza, il est indispensable. Il est
si agréable et si commode qu'on ne
peut trop le vanter."

Un traitement de deux mois coûte
\$1.00, et sa par hasard, il ne guérirait
pas, on retournerait l'argent. Un
paquet d'essai 25 cts. Chez tous les
pharmaciens ou par la maille de N. C.
Folson, et Kingston, Ont. ou Hart-
ford, Conn. U. S. A.

Le système de réduction le plus
juste et le plus véritable est celui qui
consiste à donner un acompte sur
les prix marqués en chiffres, c'est ce
qui est en ce moment la maison P.
J. Côté, vis-à-vis la Côte du Palais.
Nous vous engageons à lire l'annonce
et à prendre note des dates.

TELEGRAPHIE

SANS FIL DEFOREST

GRAND INCENDIE

St-Jean, N. B., 15.—Le feu a dé-
truit, hier, les établissements de J.
H. McDuffy, bijoutier, de l'American
Clothing House, et de Brock & Pat-
terson, situés aux coins des rues King
et Canterbury. Les dommages sont
énormes.

LA PROVINCE D'AMOUR MENACEE

St-Petersbourg, 15.—Le "Slovo"
annonce que les Chinois se préparent
à s'emparer de la province d'Amour,
que le gouvernement est alarmé du
danger et qu'il se dispose à envoyer
en Orient une armée spéciale pour la
protection du territoire.

SOULEVEMENT EN CHINE

Londres, 15.—Le correspondant du
"Times" à Pékin dit que toutes les
légations ont été prévenues d'être sur
leur garde, car le danger est im-
minent. L'attitude des Chinois devient
de jour en jour plus menaçante. Le
soulèvement va se manifester du nord
au sud de la Chine.

LE COUT DE LA GUERRE

St-Petersbourg, 15.—Le conseil im-
périal annonce que le coût total de la
guerre est de un billion neuf cent
soixante et six millions de roubles.
C'est presque le double de ce qu'a
coûté la guerre russo-turque.

CREUSEMENT DU CHENAL

Montréal, 15.—A une assemblée de
la Fédération Maritime, hier, M. Hugh
Alban a déclaré que le gouvernement
doit creuser le chenal non seulement à
la profondeur de 30 pieds, mais à une
profondeur suffisante pour per-
mettre aux gros transatlantiques de se
servir du port de Montréal.

NOUVELLES D'OTTAWA

Ottawa, 15.—M. Daniel D. McKen-
zie, député de Cap Breton, et Victoria,
aux Communes, ont été nommés juges de
la Nouvelle-Ecosse.

Le gouvernement a accepté l'offre
du gouvernement d'Ontario de prendre
le contrôle des écluses, des dunes,
du canal de la vallée de Trent en
raison du rapport de M. Henry Hol-
mes de Montréal sur les écluses de Pe-
terboro.

M. R. B. Rogers, ingénieur surin-
tendant du canal de Trent et R. A.
Davy, ingénieur de l'écluse de Kirk-
field, Augustus Sawyers assistant et
Spencer, E. Bethune, inspecteur, des
écluses de Peterborough, seront priés
de donner leur démission.

M. Holgate déclare que les fuites,
bien que très coûteuses à réparer pour-
ront être évitées dans le mois pro-
chain. Il conclut sévèrement sur les
fonctionnaires qui n'ont pas pris soin
d'obliger les entrepreneurs à se con-
former aux obligations du cahier des
charges.

—Le rapport de la Commission pro-
visoire nommée pour procéder à une
enquête sur les pêcheries de la Côte
du Pacifique a été déposé hier son rapport
au gouvernement. Le rapport conclut
qu'il y a lieu de procéder à des en-
quêtes relatives aux pêcheries entre
le gouvernement fédéral et les gouver-
nements provinciaux.

—Parmi les soumissionnaires pour
la construction des 400 milles de la
division Est du transcontinental sera
la compagnie du Grand-Tronc, elle-
même. Il n'y a rien dans le contrat
de la C. T. R. avec le gouvernement qui
empêche le G. T. R. de soumissionner
pour la construction de la section à
l'est de Winnipeg. On estime qu'il y
aura en tout quinze soumissionnaires.

Consultez l'annonce de Ed. Bélanger
et Cie, dans une autre colonne,
et profitez-en.

LA CONFERENCE D'ALGERIRAS

Un bruit démenti.—Une solution en
perspective

Algésiras, 14.—Le bruit qui courait
dans les capitales européennes, disant
qu'on se trouve ici au moment d'une
crise, n'est nullement confirmé par
l'état des choses actuelles.

Les négociations au sujet des ques-
tions de la police et des finances con-
tinuent sans interruption, mais pen-
dant sont arrivées à un point où, pas
plus les délégués français que les délégués
allemands ne paraissent vouloir
céder. Cette ferme attitude des
deux côtés a causé quelque appréhen-
sion et on craint que quelque ap-
proche ne soit faite, mais les né-
gociations continuent ne veulent pas
admettre qu'une crise est arrivée.

Une enquête faite parmi plusieurs
délégués a établi qu'ils sont confiants
que la conférence se terminera par un
heureux résultat.

Les délégués condamnent sévère-
ment le ton de la presse allemande qui
essaie de persuader au public que la
conférence se termine par un échec
la faute en sera à l'attitude prise par
la France et l'Angleterre.

Londres, 14.—Le correspondant à
Algésiras du "Standard" télégraphie
à son journal, en date d'hier :

"Je suis en mesure d'affirmer que
la solution finale de l'affaire du Maroc
sera trouvée d'ici à quelques jours. L'ambassadeur
Henry White n'attend qu'un moment
propice pour soumettre une proposition,
laquelle, croit-on, sera acceptée
et pour la France et pour l'Allemagne."

"M. White m'autorise à déclarer
qu'une heureuse issue de la conférence
est attendue."

Le meilleur système

Le système de réduction le plus
juste et le plus véritable est celui qui
consiste à donner un acompte sur
les prix marqués en chiffres, c'est ce
qui est en ce moment la maison P.
J. Côté, vis-à-vis la Côte du Palais.
Nous vous engageons à lire l'annonce
et à prendre note des dates.

Tabac Champlain a l'hum-
er et chic, 50 cts le gros paquet

LE EUCRE DU CLUB D'EQUI-
TATION

Hier soir, le "eucré" donné par
les membres du club d'équitation et
de chasse à courre, à leur résidence,
Villa Balvanie, a remporté un véritable
succès. De jolis prix furent distri-
bués aux heureux gagnants de la
partie de carte.

Le prix offert par M. Jacot, gagné
par M. L. J. Bertrand ; 2ème prix
offert par M. Oot, l'écuyer, gagné
par M. George Parent, M. P. P. ; 3ème
prix offert par M. H. Moisan, gagné
par M. Donat Gendron ; 4ème prix of-
fert par M. J. K. Leonard, gagné par
M. U. Gauvin.

Durant la soirée des rafraîchisse-
ments furent servis. Il y eut en plus
chant et musique.

Excursion à bon marché par le Pa-
cifique Canadien

On devrait profiter pour aller à
Montréal, de l'excursion à bon mar-
ché, de \$3.35, organisée par le club de
hockey Mascotte. C'est une bonne oc-
casion pour ceux qui désirent voir la
joute de hockey qui aura lieu, samedi,
le 17 février, dans la métropole entre
le Québec et le Montréal. Un con-
vois spécial partira de Québec à 1.30 heu-
res, p. m. Billets bons pour retour jus-
qu'à mardi soir, le 10 février.

GUERISON CERTAINE POUR LES HEMORRHOÏDES

Démangeaisons, Saignements, Extérieurs, Vents
pharmaceutiques remboursent votre argent si PAZO
OINTMENT ne vous guérit pas avant 14 jours.
Dépensez.

A LA COUR DE CIRCUIT

L'hon. juge Rouhier a rendu juge-
ment dans la cause de M. J. A. Le-
febvre contre la Fabrique de Charles-
bourg, pour réparer les dommages.
Comme nous l'avons déjà mentionné,
M. LeFebvre avait défilé son paletot
à un banc de l'église un jour qu'il as-
sistait à des funérailles, et demandait
à la fabrique de l'indemnité de payer
le coût d'un autre paletot, soit \$62.
Dès qu'on lui avait offert \$25 qu'il avait
refusé, mais la Cour, ce matin,
a déclaré ce montant suffisant pour
les dommages encourus en cette cir-
constance.

NOTES PERSONNELLES

MM. J. H. Tessier, des Trois-Rivières,
Dr. Dissonnette, de St-Espirit, sont
à Châteauguay.

—MM. D. Burdette, de Montréal, J.
A. Marceau et A. Barette, de Napier-
ville, M. Simons, des Trois-Rivières,
J. E. Bisailon, de Montréal logent au
Victoria.

—M. C. Piché, M. P., est enregistré
au Château.

—M. H. Lowell, M. P., loge au St-
Louis.

A la grande vente à réduction

on ne trouvera que des mar-
chandises de première qualité
offertes aux plus bas prix que se
soient encore vus. Il nous faut
réduire le stock entier pour
faire place aux nouveautés du
printemps qui déjà nous arri-
vent.

MARCEAU & CIE.

155 rue St-Joseph,
St-Roch.

RAPPORT DES

Bourses de New-York et Montreal

Emis à 125 hrs p. m.

Par A. R. MacDonald & Co

Québec, 15 février 1906

NEW-YORK

Quvert. Cloture

American Smelters. 165 1/2 164 1/2

Amalgamated Copper. 113 1/2 114

Atchafalpa. 113 1/2 114

Canadian Pacific. 113 1/2 114

Canadian National. 113 1/2 114

Canadian Northern. 113 1/2 114

Canadian Western. 113 1/2 114

Central Pacific. 113 1/2 114

Chicago & North Western. 113 1/2 114

Colorado Fuel. 113 1/2 114

Columbia Steel. 113 1/2 114

Dominion Coal. 113 1/2 114

Dominion Iron. 113 1/2 114

Dominion Steel. 113 1/2 114

Dominion Zinc. 113 1/2 114

Empire Zinc. 113 1/2 114

International Paper. 113 1/2 114

International Nickel. 113 1/2 114

International Silver. 113 1/2 114

International Tin. 113 1/2 114

International Wool. 113 1/2 114

International Yarn. 113 1/2 114

International Cotton. 113 1/2 114

International Sugar. 113 1/2 114

International Tea. 113 1/2 114

International Coffee. 113 1/2 114

International Rice. 113 1/2 114

International Wheat. 113 1/2 114

International Corn. 113 1/2 114

International Soybean. 113 1/2 114

International Linseed. 113 1/2 114

SIROP
MATHIEU
DE GOUDRON ET
D'HUILE DE
FOIE DE MORUE
GUERIT TOUTE TOUX

CHE J. L. MATHIEU, Prop.
Sherbrooke, P. Q.

Chez ALBERT EMOND

Réductions Considérables

CONSIDEREZ LES PRIX

Beurre de première qualité 22 cts

Oeufs chaulés. 18 cts

Oeufs frais de la semaine. 25 cts

Thé extra du Japon. . . . 18 cts

Sucre granulé. 4 1/2 cts

Pois verts (Little Chief). 7 1/2 cts

Sardine à l'huile. 4 c